



**Syndicat National de Affaires
Sanitaires et Sociales**

Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 72 22

www.snass-cgt.fr



**1 FEMME SUR 2 A DÉJÀ
SUBI DES REMARQUES
EMBARRASSANTES OU
TRÈS
EMBARRASSANTES SUR
SON LIEU DE TRAVAIL**

**4 FEMMES SUR 10
NE SE SENTENT
PAS TRAITÉES EN
ÉGAL DES
HOMMES**

**LES MILIEUX
PROFESSIONNEL
PRINCIPAUX LIEUX
DE CES INJUSTICES**

LE 8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable et participe du progrès social. La journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de la lutte pour les droits des femmes contre :

- les **stéréotypes** de genre toujours persistants
- les **inégalités au travail** en termes de salaires, de carrière, de temps de travail ;
- les conséquences de la **répartition inégale des tâches** domestiques ;
- les **remises en cause du droit** à l'avortement, à l'accès à la contraception ;
- les **violences sexistes et sexuelles** à la maison, dans l'espace public, au travail...

Depuis le scandale Weinstein – qui est un cas de violences sexuelles liées au travail - de nombreuses femmes jusque-là silencieuses ont décidé de prendre la parole sans être enfermées dans une posture victimaire ni être accusées d'une quelconque culpabilité ou complicité. Tous ces témoignages ont montré qu'aucun pays, secteur de la société, aucun domaine n'était épargné. Dans les services des ministères sociaux également, le harcèlement sexuel existe : 55 agents ont été victimes en 2015 (dernier chiffre officiel) de harcèlement sexuel mais ce chiffre est sûrement en deçà de la réalité.

La présentation du plan de lutte du Ministère contre les violences sexistes et sexuelles lors du CTM du 15 février dernier constitue un premier pas mais il est insuffisant en mesures et en moyens pour mener une lutte efficace et sanctionner ces agissements intolérables.

La CGT est porteuses de nombreuses propositions :

- sanctionner des directions qui ne respectent pas leurs obligations de prévention;
- maintenir les CHSCT (qui doivent disparaître prochainement) et les associer aux procédures d'alerte et d'enquête ;
- mettre en place des heures de sensibilisation obligatoire de tous les agents ;
- protéger les victimes et les aider à faire traduire leurs agresseurs devant les tribunaux.



Le 8 mars, manifestons et mobilisons-nous.

**GARANTIR UN
ENVIRONNEMENT DE
TRAVAIL NON SEXISTE**

**LUTTER CONTRE LES
VIOLENCES**

**REFUSER LE SEXISME
QUOTIDIEN**